



Le 9 juillet 2009.

du JURA

Union Départementale CGT
Maison des Syndicats
76, rue St Désiré
39000 LONS LE SAUNIER
Tél. : 03.84.24.43.65
Fax : 03.84.24.01.39
E-mail : ud39@cgt.fr

A L'ATTENTION DE LA REDACTION

Les salariés de MBF refusent le chantage.

Le 2 juillet, les salariés de l'usine MBF de St Claude étaient appelés à se prononcer par référendum sur un accord proposé par la Direction aux syndicats, accord qui modifiait le précédent accord 35 H, et qui diminuait les acquis sociaux obtenus lors des précédentes négociations.

Le syndicat CGT, écoutant les salariés, avait refusé de signer cet accord, alors que seule la CFDT, minoritaire dans l'entreprise, était pour la signature. Un référendum a été proposé. La CGT a répondu : banco !

Le résultat est sans appel : avec 180 voix pour la signature du nouvel accord et 298 voix contre, les salariés à 62 % ont rejeté le nouvel accord proposé.

Il faut savoir que ce nouvel accord, s'il était signé par les syndicats, remettrait en cause les avancées obtenues lors de la négociation des 35 H : temps de pause compté comme temps de travail effectif, possibilité pour le personnel de travailler réellement 37 H ou 39 H (selon les secteurs) chaque semaine au lieu de 35 H, et avoir en contre partie soit des jours ou des heures de récupération, soit le paiement des heures supplémentaires effectuées.

Déjà en 2006, la Direction avait tenté de remettre en cause cet accord. Le personnel s'y était opposé.

Cette fois, c'est sous couvert de la crise et des difficultés économiques que la Direction du groupe veut diminuer les acquis du personnel.

La CGT considère que les salariés ont déjà beaucoup trinqué : les effectifs de MBF ont fondu depuis la reprise par le groupe Arche en juillet 2007, passant de 635 salariés en juillet 2007 à environ 546 actuellement, Et c'est sans compter les 190 intérimaires qui ont vu leurs contrats se terminer depuis 2007. Avec aussi pour bon nombre de salariés qui ont subi 3 semaines de chômage partiel par mois depuis mars 2009. Par ailleurs, aucune augmentation des salaires en 2009, et seulement 20 euros accordés en 2008.

Dans la situation actuelle, tout doit être mis en œuvre pour que tous les salariés gardent leurs emplois et ne perdent pas de pouvoir d'achat.

Si vous souhaitez nous contacter : Michel Faivre-Picon : 06.83.13.96.68

Michel FAIVRE-PICON,
Secrétaire général de la CGT du Jura.